

CALENDRIER ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 :

BORNES, SUSPENSIONS DES COURS, INSCRIPTIONS

1. FIXATION DES BORNES UNIVERSITAIRES (cf Décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010)	Date de début de l'année universitaire	Date de fin de l'année universitaire
Cycle Licence, Licence avec une option Accès Santé (L.AS), Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Pour certaines formations spécifiques : des rentrées anticipées sont prévues	Se reporter aux calendriers établis par formations et votés en CFVU / CA	
Cycle master, BUT, diplôme d'ingénieur – SANS stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Cycle master, BUT, licences professionnelles, diplôme d'ingénieur – AVEC stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Jeudi 31 octobre 2025

2. PERIODES DE SUSPENSION DES COURS (cf Délibération 2024-23/01/2024-9 du Conseil d'Administration)	du (après les cours)	au (matin)
Toussaint le cas échéant : période de suspension non obligatoire, laissée à la discrétion des composantes	Samedi 26 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Hiver	Samedi 22 février 2025	Lundi 3 mars 2025
Printemps	Samedi 19 avril 2025	Lundi 5 mai 2025



3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS :	T	
	Juillet	Août-Septembre
Calendrier général hors les situations spécifiques de formation continue, alternance, candidats internationaux		
(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education) A.1. Pour les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission Parcoursup: - Première inscription par le WEB à l'Université de Bourgogne en 1ère année de Licence, L.AS, PASS, DEUST, BUT, prépa intégrée - Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1ère année de Licence, BUT, DEUST, L.AS, PASS, prépa intégrée (réorientations)		2024 inclus: 14h jusqu'au vendredi 19 ceptée définitivement entre nanche 18 août 2024 inclus: et jusqu'au dimanche 21 juillet 10h jusqu'au vendredi 23 répondu « oui avec vœux 024 à 10 h jusqu'au vendredi ceptée à partir du lundi 19 e à partir du jeudi 22 août ès l'acceptation (sous 72 h)
A.2 pour les candidats en Master Tere année	définitivement accepté une proposition d'admission avant le lundi 15 juillet 2024 inclus Inscription du lundi 8 juillet à 14h au dimanche 21 juillet 2024 à 23h	Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le mardi 16 juillet et le lundi 26 août 2024 inclus : Inscription du jeudi 22 août 2024 à 10h jusqu'au jeudi 29 août 2024 à 23 h Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du mardi 27 août 2024 : L'inscription doit être effectuée dans les plus brefs délais après l'acceptation
A.3. Première inscription / Réinscription par le WEB à l'Université de Bourgogne sous réserve d'une autorisation d'inscription eCandidat (autre que le point A.1 et A.2)	Début : lundi 8 juillet à 14h (1 ^{ère} inscription) ou lundi 8 juillet à 10h (réinscription) Date limite : dimanche 21 juillet à 23h	Du jeudi 22 août à 10h au mardi 17 septembre 2024
B.1. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1ère année de Licence, Master, BUT, DEUST, PASS, prépa intégrée	Début : lundi 8 juillet à 10h	A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h
suite à une réinscription dans l'année non validée (redoublements)	Date limite : dimanche 21 juillet à 23h	Date limite : dimanche 1 ^{er} septembre 2024
B.2. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en : 2ème et 3ème année de Licence, 2ème année BUT, DEUST Licence professionnelle, 2ème année de master, formations ingénieurs Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie	Début : lundi 8 juillet à 10h Date limite : dimanche 21 juillet à 23h	A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation



C. Inscription des étudiants prenant une première inscription à l'Université de Bourgogne (hors les cas cités dans à la rubrique A ci-dessus) et devant effectuer une démarche d'inscription en présentiel		A partir du lundi 2 septembre 2024 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation- Voir directement la scolarité de la formation pour l'inscription
3. <u>INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS</u> :	Juillet	Août-Septembre
(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)		
D. CPGE		
Etape préalable nécessaire à l'inscription par le web - première inscription à l'uB <u>uniquement</u> :	Opération préalable à l'ins Du lundi 2 au dimanche 8	
Inscriptions <u>et</u> réinscriptions par le web (après OPI dans le cadre d'une première inscription)	Du lundi 16 septembre au	lundi 4 novembre 2024
Pour les retardataires dans le cas d'une première inscription uniquement, périodes complémentaires :	- OPI : du lundi 9 septemb 2024 - Inscriptions : du samedi novembre 2024	ore au dimanche 6 octobre 12 octobre au dimanche 6
	ne pourra être prise	e inscription / réinscription e en compte après : décembre 2024
E. Inscriptions des étudiants des formations paramédicales et sociales (universitarisation)		au dimanche 13 octobre 124

4. REORIENTATION / TRANSFERTS Il s'agit d'une modification du choix initial de la formation de l'étudiant, choix initial pour lequel le candidat a été accepté par l'établissement (Parcoursup) Ces demandes sont donc étudiées par l'établissement en fonction de ses possibilités d'accueil, du dossier de l'étudiant, de ses capacités à réussir ainsi que de son projet professionnel	Dates limites de dépôt des dossiers
Etudiants admis sur Parcoursup sollicitant une réorientation interne au semestre 1	Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 1 sous réserve de places vacantes dans la formation (*)
	(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)
Arrivée au semestre 2 dans le cadre : d'un changement de filière au sein de l'uB d'un transfert en provenance d'une autre université* d'un changement d'établissement et de formation (autre qu'une université, exemple lycée pour un candidat en BTS)*	Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 2 (*) (* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)



E BOURGOGNE	
*NB : en cas d'accord, il est inutile de faire remplir à l'étudiant une demande d'Inscription tardive	
5. PROCEDURE D'INSCRIPTION TARDIVE :	Dates limites de dépôt des dossiers
1ère inscription en 1ère année de Licence, master, L.AS, BUT, DEUST, PASS	Vendredi 11 octobre 2024
Réinscription en 1ère, 2ème et 3ème année de Licence, BUT, DEUST, licence professionnelle,1ère, 2ème année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3B.1 et 3B.2) Inscription en 2ème et 3ème année de licence, 2ème année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3A.3 et 3C)	Vendredi 18 octobre 2024
6. EXONERATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET A TITRE RETROACTIF DES DROITS D'INSCRIPTION :	Dates limites de dépôt des dossiers
Pour une demande d'exonération des droits à titre exceptionnel 2024-2025 (aucun paiement par l'étudiant des droits d'inscription dus au titre de l'année 2024-2025)	Mardi 15 octobre 2024
Pour une demande d'exonération à titre rétroactif des droits d'inscription acquittés par l'étudiant au titre de l'année 2024-2025	Vendredi 15 novembre 2024
7. PROCEDURE DE VALIDATION :	Dates limites de dépôt des dossiers
7. PROCEDURE DE VALIDATION: Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*)	
Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de	dossiers
Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education) - 1ère vague	Pour une inscription à la rentrée 2024 : Vendredi 31 mai 2024
Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education) - 1ère vague - 2ème vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) Rentrée 2025 - 1ère vague	dossiers Pour une inscription à la rentrée 2024 : Vendredi 31 mai 2024 Samedi 31 août 2024 A la rentre 2025 : Vendredi 30 mai 2025
Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education) - 1ère vague - 2ème vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) Rentrée 2025 - 1ère vague - 2ème vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées (*) ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE et de BTS de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent	dossiers Pour une inscription à la rentrée 2024 : Vendredi 31 mai 2024 Samedi 31 août 2024 A la rentre 2025 : Vendredi 30 mai 2025
Candidatures pour une inscription (hors INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education) - 1ère vague - 2ème vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) Rentrée 2025 - 1ère vague - 2ème vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées (*) ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE et de	dossiers Pour une inscription à la rentrée 2024 : Vendredi 31 mai 2024 Samedi 31 août 2024 A la rentre 2025 : Vendredi 30 mai 2025



Candidatures pour l'obtention d'un diplôme de licence, licence professionnelle, master, BUT, DEUST dans le cadre d'une demande de <u>validation des études supérieures</u> (*)

(art R613-32 à R613-37 - Code de l'Education)

- (*) . ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent
 - . demandeurs de nationalité étrangère : (...)

<u>IMPORTANT</u>: les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées

Pour l'obtention d'un diplôme au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Vendredi 14 mars 2025

8. <u>DEMANDE DE CESURE</u> :	Dates de dépôt des dossiers	
Année 2024-2025		
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Du lundi 1 ^{er} avril au dimanche 30 juin 2024*	
Dates complémentaires concernant les candidats ayant formulé une demande de césure sur Parcoursup et Mon master Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 et du jeudi 22 au vendredi 30 août 2024*	
Pour une demande de départ au second semestre de l'année 2024-2025 *	Du mardi 1 ^{er} octobre au vendredi 29 novembre 2024*	
Année 2025-2026		
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2025-2026 ou pour toute l'année 2025-2026 *	Du mardi 1 ^{er} avril au lundi 30 juin 2025*	
* Dans tous les cas, les demandes hors délai sont du ressort des composantes.		